

Monsieur le Maire expose qu'un registre d'enquête publique en vue d'expropriation est actuellement déposé en Mairie où ladite enquête a lieu du 1er au 16 Septembre 1977.

Il propose que le Conseil Municipal l'autorise à y inscrire une observation dont il commente les raisons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la mention suivante sera inscrite au registre d'enquête publique ordonnée par Arrêté Préfectoral du 20 JUIN 1977, par les soins du Maire :

" A l'intersection de la Rue Pasteur (dans la Zone Industrielle) et de l'Autoroute B 33, il est nécessaire de réaliser deux fois deux voies libres, plus les voies indispensables au fonctionnement du diffuseur en losange prévu à cet endroit.

Ces dispositions sont conformes au schéma de secteur de la Zone Sud de NANCY et du Plan d'Occupation des Sols de la Commune, et répondent aux besoins exprimés par le trafic de la Zone Industrielle de LUDRES-FLEVILLE en voie de développement."